



Naissance d'un enfant en Croatie de parents non mariés : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

Documents à soumettre

- Original de l'acte de naissance de l'enfant en format international - *međunarodni rodni list***
daté de moins de 6 mois
- Copie certifiée conforme de la reconnaissance de paternité - *ovjerena kopija o priznanju očinstva***
daté de moins de 6 mois avec Apostille et traduction officielle

Pour le parent de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil :

- Original de l'acte de naissance en format international - *međunarodni rodni list***
Daté de moins de 6 mois
- Original de l'acte de naissance en format national avec l'inscription complète au registre d'état civil - *hrvatski izvadak iz matice rođenih***
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

ou

- Original de la confirmation d'état civil - *potvrda o slobodnom bračnom stanju***
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
- Original de la confirmation de domicile - *potvrda o prebivalištu***
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

- En cas de divorce :

Copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de l'entrée en force
presuda o rastavi braka sa žigom o pravomoćnosti
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle, émis par le tribunal compétent. Les versions électroniques ne sont pas acceptées

- En cas de veuvage :

Original de l'acte de décès en format international du conjoint décédé - *međunarodni smrtni list bracnog partnera*
daté de moins de 6 mois

- Copie d'un document d'identité valide

Veillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre indication.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents doivent être traduits par un traducteur officiel, soit en allemand, français ou en italien.

Légalisation

Tous les documents et décisions de justice doivent être certifiés par une apostille. A l'exception des documents en format international CIEC <https://www.hcch.net/de/states/authorities/details3/?aid=315>

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.